

Plus tard, lors d'une entrevue, il déclarait ne pas pouvoir expliquer pourquoi les frais du régime n'étaient pas montés en flèche comme lui et les autres médecins l'avaient prédit. Selon lui, la chose était peut-être attribuable au fait que les résidents de la Saskatchewan étaient saturés de services médicaux, qu'ils avaient maintenant été traités pour toutes les maladies qui, avant l'adoption du régime, n'étaient pas soignées.

C'est l'un des points sur lesquels je veux mettre l'accent aujourd'hui. On dit que l'assurance frais médicaux coûtera de plus en plus cher et que les médecins s'y opposent. Eh bien, monsieur l'Orateur, savez-vous que les médecins de Saskatchewan ont durement lutté pour obtenir le droit de pratiquer en dehors du cadre de ce programme. Ayant acquis ce droit, au cours de la première année d'application en Saskatchewan, 6 p. 100 seulement des malades ont envoyé des comptes autres que ceux du programme de frais médicaux. Il n'y a que 6 p. 100 des gens médecins qui se sont prévalus du droit de soigner en dehors des cadres du programme. Même les médecins commencent à accepter l'idée que le programme est satisfaisant et utile pour la population de la Saskatchewan.

Hier soir, mon collègue d'Hamilton-Sud a parlé des frais d'administration. En Saskatchewan, les frais d'administration du programme s'élèvent à 6 p. 100 exactement, mais le rapport de la Commission Hall montre que les compagnies privées d'assurance au Canada utilisent 28 p. 100 de chaque dollar à des fins autres que l'aide directe et le bien-être des malades. Pour les gouvernements qui songent sérieusement à adopter le programme, ces frais sont assez évidents pour les inciter à le mettre en vigueur. Le programme pilote a révélé que c'était une réussite. Aujourd'hui, rien ne manque, fors la volonté de le mettre en œuvre.

Le programme aurait pu être mis en vigueur si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) avait eu le courage de s'opposer à ses collègues du cabinet et à divers groupes de pression dans tout le pays. On pourrait encore y songer si les libéraux de l'arrière-ban et ceux qui siègent sur les premières banquettes pouvaient voir les mauvais augures avant qu'il soit trop tard. J'insiste sur le fait que la population réclame le programme. Les gens veulent l'avoir avant de mourir, ils le veulent maintenant, et ils l'auront.

Le gouvernement au pouvoir recevra un dur coup lors des prochaines élections d'Ontario le printemps prochain, car je prophétise que lorsque les ministériels constateront que la population d'Ontario est insatisfaite de son programme frais médicaux, qui est un pis-aller, qui n'est ni universel ni entièrement administré par l'État.

[M^{me} MacInnis.]

Je ne peux passer sous silence cette autre partie du rapport de la Commission Hall, rapport qui a fait l'objet d'une grande controverse, alors qu'on en citait des extraits tirés ici et là et qui ne reflétaient pas le véritable esprit de ce rapport. Voici un extrait tiré de la page 18 du volume 2 où le juge Hall dit:

Le droit à l'instruction est un droit universellement reconnu au Canada. C'est un droit bien ancré que nul n'oserait mettre en question. Il est maintenant bien établi que tous nos jeunes gens doivent mieux s'instruire et pousser leur formation afin que le Canada puisse survivre dans notre ère très compétitive de la spécialisation et de l'automatisation. Il est vrai également que les services de santé sont tout autant un investissement que l'instruction. Il faut aujourd'hui considérer les services de santé et l'instruction comme des œuvres jumelées qui font progresser l'humanité. Aucune de ces deux œuvres ne donnera tout son rendement si on en laisse une tirer de l'arrière. Les progrès de l'une doivent s'assortir de ceux de l'autre. Les fruits doivent en être accessibles à tous, non pas seulement à ceux dont le revenu est assez élevé pour payer les primes de la protection contre les dépenses en services médicaux, mais à tous les citoyens, et tous doivent avoir accès à tout le registre de services de santé, y compris les soins hospitaliers, les soins dentaires, les médicaments, les soins à domicile et le service d'optique.

Je crois que cela comprend aussi les optométristes, les chiropracteurs et les autres personnes qu'on ne reconnaît pas encore comme faisant partie de la profession médicale. Ce sont là les recommandations du juge Hall, et je suis convaincu que les citoyens canadiens sont déterminés à obtenir la mise en œuvre du régime d'assurance frais médicaux et qu'ils ne veulent plus attendre. Après ce qui s'est produit, ils croient maintenant qu'ils ont été trompés une fois de plus.

• (2.30 p.m.)

Si le gouvernement ne veut pas leur accorder ce régime, alors ils vont élire un gouvernement qui le leur donnera. Nous avons dans ma province un premier ministre qui réussit assez bien à rester au pouvoir. Avant les élections, il s'oppose violemment aux nouvelles politiques et dit qu'elles sont irréalisables. Après les élections, voyant la puissance de l'opposition, il passe tout son temps à mettre en vigueur les politiques irréalisables de ses adversaires pour ne pas être battu aux prochaines élections. C'est la recette de longévité que je recommande aux honorables députés d'en face. A moins que le régime d'assurance frais médicaux ne soit mis en œuvre d'ici peu, leurs chances de survie non seulement en tant que gouvernement mais en tant que parti à travers le pays sont assurément très minces.

M. Melvin McQuaid (Kings): Monsieur l'Orateur, je suppose qu'il serait oiseux de s'étendre sur le fait que l'assurance frais